

Date de l'affichage : 15 décembre 2022

Appel de candidatures pour une chaire de recherche du Canada de niveau 2 dans un domaine stratégique de l'Université TÉLUQ

La TÉLUQ a le plaisir d'annoncer un appel de candidatures pour une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 en vue d'une présentation au concours d'avril 2023. Ce concours est ouvert uniquement aux professeures et aux professeurs déjà en poste à la TÉLUQ.

Les chaires de niveau 2 sont destinées à des chercheuses et chercheurs émergents exceptionnels reconnus par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des leaders dans leur domaine. La personne candidate doit aussi avoir au moins un statut régulier de professeure, professeur ou posséder les qualifications nécessaires pour être nommée à ce niveau. Ces chaires, d'une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois, sont d'une valeur de 100 000 \$ par année, ainsi qu'un montant supplémentaire de 20 000 \$ par année pour tout titulaire qui en est à son premier mandat. Un descriptif du programme est disponible à l'adresse Web suivante : www.chairs-chaire.gc.ca.

Fonctionnement du concours de recrutement

Conformément à la *politique sur les unités et chaires de recherche TÉLUQ*, l'Université procède à un affichage public de l'appel à candidatures et accepte, prioritairement, les candidatures des professeures et des professeurs réguliers de l'Université.

Le comité de sélection, composé du directeur de l'enseignement et de la recherche, de la direction de la recherche, de deux professeures ou professeurs de catégorie IV de la TÉLUQ et de deux chercheuses ou chercheurs universitaires externes de même niveau académique, réalisera un examen minutieux des candidatures reçues. Les candidatures seront évaluées selon la concordance entre la chaire proposée et le plan de recherche stratégique de l'Université et les critères du Secrétariat des chaires de recherche du Canada, c'est-à-dire :

1. Être un·e excellent·e chercheur·e émergent·e de calibre mondial qui a fait preuve d'une créativité particulière en recherche ;
2. Avoir démontré qu'il ou elle a le potentiel nécessaire pour se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années ;
3. Avoir le potentiel nécessaire pour, une fois qu'il ou elle est titulaire d'une chaire, recruter, former et retenir d'excellents stagiaires, étudiantes et étudiants ainsi que futurs chercheuses et chercheurs ;
4. Proposer un programme de recherche original, novateur et de haute qualité, et qui est en concordance avec le Plan stratégique de la recherche Université TÉLUQ.

Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas combler ces chaires, advenant que les critères d'excellence ou nos engagements en matière d'ÉDI ne puissent être respectés.

Engagement de l'établissement envers l'équité, la diversité et l'inclusion

L'Université TÉLUQ souscrit avec conviction aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Elle reconnaît l'importance de l'EDI dans la poursuite de l'excellence en enseignement et en recherche. Ainsi, l'Université TÉLUQ entend non seulement contribuer à une meilleure représentativité de la collectivité canadienne au sein des milieux de recherche canadiens, mais également à promouvoir l'excellence en recherche, et ce, de façon durable. Dans cette optique, l'Université TÉLUQ s'engage à devenir, par ses actions, un chef de file en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Tel que déclaré dans la Politique Unités et chaires de recherche TÉLUQ, l'Université adhère entièrement au *Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion* du Secrétariat des chaires de recherche du Canada qui vise une représentation équitable des femmes, des minorités visibles, des personnes handicapées et des autochtones. Ainsi, la TÉLUQ respecte les règles d'attribution et de renouvellement d'une chaire de recherche du Canada incluant notamment les dispositions suivantes :

- Incite les personnes issues des groupes désignés (les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles) à présenter leur candidature ;
- Entreprenne des mesures de recrutement actives pour les membres de groupes sous-représentés ;
- Adopte des mesures de protection pour s'assurer que les personnes qui ont eu des interruptions de carrière ne sont pas désavantagées injustement ;
- Fait participer les agents en matière d'équité de la TÉLUQ, ou de personnes occupant des postes équivalents, au processus de recrutement, de mise en candidature et de nomination.
- Reconnaît l'incidence légitime que les congés (par exemple les congés de maternité ou les congés de maladie) peuvent avoir sur le dossier de réalisations en recherche d'un candidat, ce dont il sera dûment tenu compte au cours du processus d'évaluation.

Les personnes candidates qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant (et dont la carrière a été interrompue en raison, entre autres, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, d'un congé de maladie prolongé ou d'une formation clinique) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de justification de la chaire de niveau 2 du Programme. Dans de tels cas, la TÉLUQ doit présenter au Programme des CRC une justification en bonne et due forme, selon le processus du Programme (voir : http://www.chairschaires.gc.ca/programme-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx#s3).

Dossiers de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur dossier de candidature à Yoann Dessery (yoann.dessery@teluq.ca), au plus tard le **25 janvier 2023**. Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

1. Une lettre de présentation (maximum 2 pages, mettant en évidence, entre autres, l'excellence de la personne candidate et l'adéquation du programme de recherche avec le [plan stratégique de la recherche de la TÉLUQ](#));
2. Une description du programme de recherche (maximum 3 pages, résumé et liste de références non compris) pour la chaire;
3. La démonstration de ses capacités à recruter, former et retenir d'excellents et d'excellentes stagiaires, étudiantes et étudiants ainsi que futurs chercheurs et chercheuses (1 page, avec la liste en annexe);
4. Un curriculum vitae (CVC);
5. [Le formulaire de déclaration volontaire](#).

Cette information sera transmise au comité de sélection. Chacune des candidatures recevra les commentaires du comité de sélection concernant son dossier et la TÉLUQ procédera à la présentation de la candidature retenue en visant le concours du 18 avril 2023 du Programme des chaires de recherche du Canada.

Caroline Brassard,
Directrice de la recherche par intérim